

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 novembre 2021 de M^{me} Anna Barseghian: «Planification des travaux autour de la gare Cornavin».

TEXTE DE LA QUESTION

Le processus des travaux d'aménagement et de transformation de la gare Cornavin entre dans une phase concrète. Or, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de ce processus pour pouvoir suivre avec soin les opérations et les projets.

Est-il possible d'obtenir le calendrier de planification des interventions et des travaux de tous les acteurs engagés autour de la gare, en particulier les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), la Confédération, le Canton (Office cantonal des transports (OCT), Département des infrastructures (DI), les Transports publics genevois (TPG), le Parking Cornavin SA et la Ville de Genève (Conseil administratif et Conseil municipal)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dès 2015, date à laquelle a été signée une convention liant la Ville de Genève, le Canton et l'Office fédéral des transports (OFT) relative au projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin, une structure de coordination a été mise en place entre les trois acteurs majeurs responsables du projet de transformation du site de Cornavin, qui impactera la gare, son accessibilité et les espaces publics qui la desservent.

L'agrandissement de la gare et les différentes transformations qui en découlent sont découpés en plusieurs grands lots dont les principaux sont les suivants:

1. l'extension du nœud ferroviaire de Cornavin;
2. la modification du tracé du tramway;
3. l'aménagement des espaces publics au sud-est de la gare (place de Cornavin, esplanade de la basilique Notre-Dame, place Lise-Girardin);
4. la transformation et le réaménagement du parking public de Cornavin et de la galerie Métro-Shopping;
5. l'aménagement des espaces publics au nord-ouest de la gare (rue de la Pépinière, place de Montbrillant, place du Reculet, rue des Gares).

La Ville, le Canton (Département des infrastructures) et l'OFT sont les trois acteurs principaux parce qu'ils sont les maîtres d'ouvrage qui financent les projets et par conséquent qui passent les commandes.

D'autres acteurs importants sont associés à ces différents projets, notamment les suivants.

- Les CFF (branche «infrastructure») qui pilotent le projet d'extension souterraine de la gare (lot 1) en tant que maître d'ouvrage délégué.
- Les Transports publics genevois (TPG) qui sont étroitement associés aux décisions prises dans le cadre du projet de modification du tracé tramway (lot 2) et des lignes de bus, sous la supervision de l'Office cantonal des transports.
- La Société anonyme Parking public Cornavin (PPCSA) qui pilote la transformation du parking (lot 4) en étroite collaboration avec la Ville qui est détentrice du terrain et avance une partie des frais d'étude. Une étroite coordination est mise en place avec le projet d'espace public en surface et le projet de tramway qui tous deux ont logiquement une influence forte sur les opérations qui se dérouleront en sous-sol.
- Les projets d'espaces publics situés de part et d'autre de la gare (lots 3 et 5) sont pilotés par la Ville en coordination avec le Département du territoire et le Département des infrastructures.

Les plannings sont tous logiquement corrélés avec celui du projet d'extension souterraine de la gare dont les principales étapes déterminent le rythme de mise en œuvre de tous les autres lots. A ce stade les jalons principaux sont les suivants:

- octobre 2023: approbation de la solution 1bis par le Parlement fédéral;
- juin 2024: dépose de la demande d'autorisation de construire (dite PAP, soit «procédure d'approbation des plans»);
- décembre 2026: approbation de la PAP par le Conseil fédéral;
- mars 2027: démarrage du chantier de la gare;
- troisième trimestre 2035: soit 104 mois de travaux, mise en service du quai souterrain.

Sur la base de ces jalons, le Conseil administratif et le Canton se sont fixé les deux principaux objectifs suivants.

1. Remettre les espaces publics au sud-est de la gare (place de Cornavin), la transformation du parking et la modification du tramway (lots 2, 3 et 4) avant le début du chantier de la gare. Les difficultés techniques rencontrées dans la phase de mise au point des avant-projets et les complexités de coordination avec les différents acteurs ne permettent pas d'offrir aujourd'hui une garantie absolue du respect de ce calendrier.
2. Remettre les espaces publics au nord-ouest de la gare (lot 5), en même temps que la mise en service de la nouvelle gare, soit en 2035. Cela impliquera une coordination des chantiers de manière que l'aménagement de ces espaces

puisse débuter vers 2030-2032. A ce stade des études, il n'est cependant pas possible d'être plus précis.

Il découle de ces objectifs les jalons suivants, qui impliquent plus particulièrement les actions de la Ville:

- juin 2023: dépôt de la PAP pour la modification du tracé du tram, incluant le réaménagement des espaces publics liés (Terreaux-du-Temple, James-Fazy);
- début 2024: dépôt de la demande d'autorisation de construire (DD) pour l'aménagement des espaces publics de la place de Cornavin et pour la transformation du parking de Cornavin (modification des rampes, vélostation);
- juin 2024: dépôt de la demande d'autorisation de construire (DD) pour l'aménagement des espaces publics de la place de Montbrillant, rue des Gares, rue de la Pépinière (coordonnée avec le dépôt de la PAP de la gare);
- avril 2025: démarrage des travaux du tram;
- juillet 2025: démarrage des travaux du parking et de la place de Cornavin;
- avril 2027: achèvement des travaux du tram, du parking et des espaces publics de la place de Cornavin;
- troisième trimestre 2035: soit simultanément à la mise en service du quai souterrain, achèvement des travaux des espaces publics de la place de Montbrillant, rue des Gares, rue de la Pépinière.

A ce stade des études et compte tenu du fait que les différents projets n'en sont pas encore à un stade de projet définitif, étape à l'issue de laquelle ils auront acquis une maturité suffisante permettant de soumettre des demandes de crédits d'investissement auprès de votre Conseil municipal, le Conseil administratif estime qu'il subsiste encore beaucoup d'incertitudes pour annoncer un planning plus précis. Les délais de traitement d'éventuels recours ne peuvent par exemple pas être estimés. Ces jalons sont donc très vraisemblablement appelés à évoluer. Naturellement, le Conseil administratif vous en tiendra régulièrement informé-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler